

PODIUM DE L'ÉTÉ 2025

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE VALANT REGLEMENT DE CONSULTATION

| | | |
|--|--|---|
| <p>L'objet de la consultation</p> | | <p>Le prestataire devra assurer la production et l'organisation de la manifestation dénommée « Podium de l'été 2025 », le samedi 2 août.</p> <p>L'horaire du concert se situera entre 22h et 22h30. La durée minimum sera de 1h30. Une prestation supplémentaire éventuelle est obligatoire pour une proposition de 1ère partie libre, d'une durée d'une heure qui aura lieu sur le créneau précédent.</p> <p>Le podium de l'été est une manifestation qui se déroule dans un esprit familial multi générationnel, populaire et festif.</p> <p>Le descriptif technique des prestations est dans le document « Cahier des clauses techniques »</p> <p>Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fourniture de 2 écrans géants ainsi que l'installation aux extrémités du podium - Présentateur et animation pour la soirée - 1^{ère} partie libre |
| <p>Date limite de réception des offres et de demandes complémentaires</p> | | <p>Lundi 28 avril 2025 à 12:00</p> <p>La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur de la ville de Gravelines à l'adresse URL suivante : https://www.marches-securises.fr</p> <p>Les demandes de renseignements complémentaires doivent intervenir au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres</p> |
| <p>Durée du marché</p> | | <p>De la date de notification du marché jusqu'au 3 août 2024.</p> |
| <p>Avance au marché</p> | | <p>Une avance de 50% à la notification du marché est prévue. L'avance sera remboursée dans son intégralité en cas de non-réalisation des prestations par le titulaire (hors risque d'attentat avéré) ou en cas de décision de la ville de Gravelines.</p> |

Comment répondre ?

1^{ère} étape : prendre connaissance des pièces du dossier de consultation comportant :

- Le présent avis d'appel public à la concurrence qui précise notamment les modalités de réponse et les critères d'attribution
- Le cahier des charges techniques qui fixe les attentes techniques du podium de l'été 2025
- Le cahier des clauses administratives particulières qui fixe les règles administratives qui s'appliquent au marché
- La décomposition du prix global et forfaitaire et son annexe pour les prestations supplémentaires éventuelles pour permettre la proposition financière du candidat
- L'attestation de visite obligatoire à réaliser pour répondre à la consultation
- Les DC1 et DC2, documents de candidature

2^{ème} étape : réaliser une visite de site obligatoire

L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière. Les candidats contacteront Monsieur Stéphane REMONDIERE au 06 30 66 23 23 (service évènementiel)

3^{ème} étape : préparer les pièces de la candidature

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) joints au dossier de consultation

4^{ème} étape : préparer les pièces de son offre

Le candidat fournira :

- DPGF et ses annexes pour les prestations supplémentaires éventuelles
- Un devis détaillé de l'ensemble du projet : la proposition budgétaire doit comprendre la programmation (rémunération artistique), les frais techniques (les frais de transport, d'hébergement) ainsi que tous les frais autres nécessaires à la réalisation des prestations (communication)
- l'attestation de visite complétée et remise lors de la visite
- Le cadre de réponse technique et environnementale et les annexes à fournir permettant l'analyse des offres des offres et contenant, au-delà des informations demandées :
 - *des exemples de réalisations de concerts et/ou spectacles*
 - *d'une présentation du projet*
 - *d'une vidéo ou teaser de la proposition sur CD, clé USB et/ou lien internet ou Youtube*

| | | |
|--|--|--|
| | | <p>- d'une description des prestations supplémentaires (1^{ère} partie, écrans géants et présentateur)</p> <p>Facultatif à ce stade :</p> <p>Un contrat de prestations de service ou de cession de spectacles ou un contrat d'engagement d'artistes de spectacles. Ce document pourra intervenir ultérieurement en cas d'offre pressentie attributaire.</p> |
| Puis-je proposer d'autres offres ? | | <p>Le candidat est tenu de proposer une offre de base comprenant l'ensemble des prestations attendues.</p> <p>Il peut en outre proposer un maximum de 2 variantes qui correspondent à des propositions différentes de l'offre de base.</p> <p>Chaque variante doit faire l'objet de la production des pièces citées ci-dessus, notamment la production d'un cadre de réponse technique et environnementale et les éventuelles annexes, d'une DPGF et ses annexes, d'un devis détaillé.</p> |
| Comment sont analysées les offres ? | | <p>Les offres seront analysées selon les critères d'attribution suivants :</p> <p>1-Prix des prestations sur 30 points</p> <p>2-Valeur technique sur 65 points dont :</p> <p style="padding-left: 40px;"><i>2.1-Qualité du projet artistique sur 30 points</i></p> <p style="padding-left: 40px;"><i>2.2-Expérience et notoriété des artistes sur 25 points</i></p> <p style="padding-left: 40px;"><i>2.3-Qualité de l'organisation proposée, des moyens humains et techniques sur 10 points</i></p> <p>3-Performances en matière de protection de l'environnement : pertinence de la démarche éco responsable sur 5 points</p> <p>Le candidat qui obtient la meilleure note est l'offre jugée économiquement la plus avantageuse.</p> |
| Négociation | | <p>La ville de Gravelines se réserve le droit de négocier les projets des candidats sans pouvoir dénaturer ceux-ci. La négociation sera réalisée avec les 5 premiers candidats du classement initial des offres.</p> |
| Délai de validité des offres | | 120 jours |
| Mode de passation | | Procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique. |
| Type de contrat | | Marché public de services sociaux |